

Convention-type :

Convention de partenariat dans le cadre des mesures d'accompagnement de la réforme des rythmes scolaires annuels

Le Décret du 30 mars 2022 relatif à la réforme des rythmes scolaires annuels prévoit aux articles 214 à 216, un dispositif de subventionnement d'activités spécifiques pendant les congés scolaires de détente (Carnaval) et d'automne (Toussaint). Cette réglementation est insérée dans le Décret ATL par un point supplémentaire à l'article 15 §1er et par un nouvel article 37 bis.

LA CONVENTION EST CONCLUE ENTRE

D'une part,

NOM DE L'OPÉRATEUR :

Plaine de vacances de la commune de Saint-Léger.....

TYPE D'AGRÉMENT ATL (AES OU CDV) :

CDV.....

ADRESSE :

Rue du Château, 19 6747 Saint-Léger.....

REPRÉSENTANT (NOM ET PRÉNOM) :

JACOB Auxane.....

FONCTION DU REPRÉSENTANT :

Responsable de la plaine de vacances de la commune de Saint-Léger.....

Dénommé « l'opérateur agréé ».

Et d'autre part,

NOM DE L'OPÉRATEUR (1) :

Bibliothèque "A livre ouvert" asbl.....

AGRÉMENT ÉVENTUEL (ONE, CULTURE, SPORT ...) :

Bibliothèque reconnue.....

ADRESSE :

Rue du Château, 19 6747 Saint-Léger.....

REPRÉSENTANT (NOM ET PRÉNOM) :

PETIT Pauline

FONCTION DU REPRÉSENTANT :

Bibliothécaire responsable

Dénommé « le partenaire ».

!! Si la convention concerne plusieurs opérateurs agréés ou partenaires, chaque opérateur devra être clairement identifié.

PÉRIODE D'ACTIVITÉ

LA CONVENTION COUVRE LA PÉRIODE DU 24/02/2025 AU 28/02/2025

!! Une convention par période de congé

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

LIEU (X) :

Ecole communale de Meix-le-Tige

(Rue d'Udange, 2 6747 Meix-le-Tige)

○ HORAIRES : 7h30 - 18h00

○ PUBLIC VISÉ :

- ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS : oui / non
- ENFANTS DE 6 ANS ET PLUS : oui / non
- NOMBRE D'ENFANTS PRÉVU : 24
- ENFANTS ISSUS D'UN MILIEU DÉFAVORISÉ : oui / non

○ PFP :

- TARIF DE BASE : 60... € / semaine
- TARIF DÉGRESSIF (TYPE FAMILLE NOMBREUSE) : oui / non

EXPLICATION :

45 € à partir du 3ème enfant

- MOYENS MIS EN PLACE POUR SOUTENIR LES PUBLICS PRÉCARISÉS :

- Tarif adapté (gratuité ou dégressivité autre que celle pratiquée pour les familles nombreuses). Expliquez : Possibilité de demander un plan de paiement

- Collaboration avec CPAS, structures d'hébergement, collectifs de soutien ... (intervention dans les frais d'inscription, publicité au public potentiel).

Expliquez :

Publicité au public potentiel , aide de l'assistante social pour compléter les

documents d'inscription, intervention dans les frais d'inscription.

- -Soupe et / ou repas offert(s) (biffer la mention inutile) peut-être 1x/semaine
- Matériel mis à disposition (ex : vêtements pour l'extérieur - veste - chaussures - vêtement de pluie, matériel spécifique aux activités, autres...).

Expliquez :

- Soutien à la parentalité (entretien préalable à l'accueil avec le responsable / assistant social ... pour cerner les besoins de l'enfant et de sa famille).

Expliquez :

Possibilité de s'entretenir avec la responsable de la plaine avant et pendant

la semaine.

- Places disponibles pour les inscriptions tardives, les urgences sociales.

Expliquez :

- **ACTIVITÉS (THÈMES ABORDÉS / PROGRAMME DES ACTIVITÉS - SPÉCIFIER SI LE PARTENAIRE INTERVIENT DANS LES ACTIVITÉS) :**

Thème : la montagne

Activités manuelles*, musicales, culinaires, créatives*, ludique*, coopératives*, de (psycho)motricité*, sportives.

* : avec la bibliothèque-ludothèque

RESSOURCES MISES À DISPOSITION PAR L'OPÉRATEUR AGRÉÉ :

- **ENCADREMENT :**¹..... Coordinateur(s)³..... Animateurs / accueillants

- **MATÉRIEL :** Matériel nécessaires pour les activités, pour l'accueil, pour les collations, pour le moment calme (sieste).

○ LOCAUX (DESCRIPTION) :

1 local principal permettant notamment des jeux libres, un local secondaire, une grande salle,
un local pour le moment calme (sieste).

○ AUTRES :

Espace extérieur

RESSOURCES MISES À DISPOSITION PAR LE PARTENAIRE :

○ ENCADREMENT : Coordinateur(s) animateurs / accueillants

○ MATÉRIEL : ... Livres, jeux, matériel pour les activités

○ LOCAUX (DESCRIPTION) :

○ AUTRES :

Minimum 2 animations sur la semaine animées par les bibliothécaires-ludothécaires

!! Si la convention concerne plusieurs lieux, il convient de compléter un descriptif par lieu

GESTION DU PERSONNEL (SI CHACUN DES PARTENAIRES MET DU PERSONNEL À DISPOSITION)

CHACQUE TRAVAILLEUR RESTE SOUMIS AU RÈGLEMENT DE TRAVAIL DE SON EMPLOYEUR. TOUTEFOIS LA RESPONSABILITÉ HIÉRARCHIQUE SUR LE TERRAIN EST ASSURÉE PAR :

Auxane Jacob

L'ASSURANCE « ACCIDENT DU TRAVAIL ET RESPONSABILITÉ CIVILE » POUR LE PERSONNEL EST SOUSCRITE PAR CHACUN DES EMPLOYEURS.

L'ASSURANCE « ACCIDENTS CORPORELS ET RESPONSABILITÉ CIVILE » POUR LES ENFANTS EST SOUSCRITE PAR :

La commune de Saint-Léger

RELATION AVEC LES PARENTS

○ QUEL PARTENAIRE INSCRIT LES ENFANTS ?

Plaine de la commune de Saint-Léger

○ QUEL PARTENAIRE PREND LES PRÉSENCES ?

Plaine de vacances de la commune de Saint-Léger

- **QUEL PARTENAIRE FACTURE, PERÇOIT LA PFP ET DÉLIVRE LES ATTESTATIONS FISCALES ?**

Plaine de vacances de la commune de Saint-Léger.....

FINANCEMENT ET RELATIONS AVEC L'ONE

L'opérateur agréé complète la déclaration d'activité et la demande de subsides.

L'opérateur agréé perçoit l'entièreté de la subvention.

!! Si la convention unit plusieurs opérateurs agréés, c'est l'opérateur qui remplit la déclaration d'activité et la demande de subvention qui perçoit le subside

Au vu des ressources mises à disposition par chacun des partenaires, la répartition de la subvention est envisagée selon les modalités suivantes :

OPÉRATEUR AGRÉÉ : 100 % de la subvention

PARTENAIRE (1) : 0 % de la subvention

PARTENAIRE (2) : % de la subvention

!! Si la convention unit plusieurs opérateurs agréés et/ou plusieurs partenaires, il convient de définir le pourcentage du subside octroyé à chacun.

!! La répartition peut être réévaluée après les activités en fonction des moyens mis en œuvre par les différents partenaires.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES

Conformément aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données, les opérateurs agréés et partenaires certifient que toutes les données seront traitées comme des informations strictement confidentielles dans le respect de la vie privée de tous les intervenants.

Signatures :



Auxane JACOB

L'(les) opérateur(s) agréé(s)

Pauline PETIT

Le(s) partenaire(s)



Bibliothèque
"A livre Ouvert"
19, rue du Château
6747 Saint-Léger